



école
rockefeller



IFP Rockefeller
4 avenue Rockefeller – 69373 LYON CEDEX 08
Secrétariat Concours Puéricultrice
Dossier suivi par : Cécilia ROELLINGER
Email : cecilia-roellinger@ecole-rockefeller.com

MODALITÉS INSCRIPTION AU CONCOURS PUÉRICULTRICE 2021

NOUVELLE VERSION

En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, les modalités du concours prévues par l'arrêté du 12 décembre 1990 sont exceptionnellement aménagées pour l'année 2021 par arrêté du 30 décembre 2020.

L'épreuve écrite d'admissibilité initialement prévue le Samedi 13 mars 2021 est annulée et est remplacée par une sélection sur dossier (Cf. page 4).

L'épreuve orale d'admission reste maintenue à ce jour et se déroulera dans le strict respect des mesures de protection sanitaire en vigueur à la date de réalisation des entretiens.

Seule la période des oraux est modifiée. Elle est avancée et aura lieu du 26 avril au 07 mai 2021 en journée (matin ou après-midi).

**OUVERTURE DES PRÉ-INSCRIPTIONS
EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE L'ÉCOLE UNIQUEMENT
LUNDI 04 JANVIER 2021 À 13H00**



CONDITIONS D'INSCRIPTION

- **Être titulaire du diplôme d'état d'infirmier** ou d'autres titres vous permettant d'exercer la profession en vertu du code de la santé publique
- **ou Être titulaire du diplôme d'état de sage-femme** ou d'autres titres vous permettant d'exercer la profession en vertu du code de la santé publique
- **ou** Si vous n'êtes pas titulaire du diplôme d'état d'infirmier ou de sage-femme, **fournir une attestation d'inscription en dernière année d'études conduisant à l'un des deux diplômes**. En cas de succès au concours, votre admission définitive est subordonnée à la justification de l'un des diplômes précités. À défaut, vous perdrez le bénéfice du concours.
- **S'être acquitté du versement des droits d'inscription** aux épreuves du concours d'admission organisées par l'IFP. Pour le concours 2021, **ces droits s'élèvent à 116 €** et devront être payés lors de la pré-inscription en ligne.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : VENDREDI 05 FÉVRIER 2021 À 16H00

**RETOUR DU DOSSIER D'INSCRIPTION À :
ÉCOLE ROCKEFELLER - INSTITUT DE FORMATION DE PUÉRICULTURE
CONCOURS PUÉRICULTRICE
4 AVENUE ROCKEFELLER - 69373 LYON CEDEX 08**

DÉROULEMENT DE L'INSCRIPTION

1^{ÈRE} ÉTAPE : PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE

- Pré-inscription et paiement par Internet
- Édition de la fiche récapitulative de renseignement
- Envoi du dossier d'inscription **en recommandé avec accusé de réception** dans un délai de **4 jours** après la pré-inscription

2^{ÈME} ÉTAPE : INSCRIPTION

- Réception et vérification des pièces constitutives du dossier d'inscription par l'IFP
- Validation de l'inscription définitive par email
- **Envoi des modalités du dossier de sélection le 15 février 2021 par email**

**TOUT PAIEMENT EST DÉFINITIF. AUCUN REMBOURSEMENT N'EST ENVISAGEABLE
QUEL QUE SOIT LE MOTIF ÉVOQUÉ**



LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

Les pièces citées ci-dessous sont à retourner **en recommandé avec accusé de réception** dans un délai de 4 jours après la pré-inscription. **Tout dossier réceptionné après le Jeudi 11 février 2021 (midi) sera refusé.**

- **Pour tous les candidats :**

- Fiche de renseignements **DATÉE** et **SIGNÉE (À TÉLÉCHARGER APRÈS VALIDATION DU PAIEMENT)**
- Curriculum vitae
- Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité sur une seule page **non découpée (Permis de conduire NON ACCEPTÉ)**

- **Pour les candidats titulaires du D.E infirmier ou sage-femme :**

- Copie du diplôme d'état ou de l'autorisation d'exercice de la profession d'infirmier ou de sage-femme

- **Pour les candidats non encore diplômés :**

- Attestation d'inscription en dernière année d'études conduisant à l'un des diplômes suscités ou certificat de scolarité **de l'IFSI ou de l'École de sage-femme (Certificat d'inscription en Grade Licence de l'Université NON ACCEPTÉ)**

- **Pour les candidats titulaires d'un diplôme d'infirmier ou de sage-femme ÉTRANGER :**

- Relevé détaillé du programme des études d'infirmier ou de sage-femme suivies, précisant le nombre d'heures de cours par matière et par année de formation, la durée et le contenu des stages cliniques effectués au cours de la formation, le tout traduit en langue française par un traducteur assermenté et attesté par l'autorité compétente du pays qui a délivré le diplôme.
- Le dossier d'évaluation continue ou livret scolaire le tout traduit en langue française par un traducteur assermenté et attesté par l'autorité compétente du pays qui a délivré le diplôme.

- **Pour les candidats en situation de handicap :**

Conformément aux textes en vigueur, les candidats aux concours d'entrée aux écoles paramédicales et aux écoles du secteur social présentant un handicap, tel que défini à l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles en situation de handicap, peuvent demander à bénéficier de mesures particulières lors des examens.

Pour cela, il vous appartient d'adresser votre demande de dossier directement auprès de la MDPH dont vous relevez.

Le résultat de cette demande devra parvenir à l'IFP **au plus tard le Jeudi 11 février 2021 (midi)** par lettre **recommandée avec accusé de réception.**

Bien que l'épreuve écrite soit annulée, cette démarche reste toujours d'actualité pour l'épreuve orale, à ce jour, maintenue.

CALENDRIER

- Ouverture des inscriptions : **Lundi 04 janvier 2021 à 13H00**
- Clôture des inscriptions : **Vendredi 05 février 2021 à 16H00**
- Épreuve écrite d'admissibilité : **Examen sur dossier**
- Envoi des modalités du dossier de sélection : **Lundi 15 février 2021**
- **Retour du dossier de sélection : Mercredi 03 mars 2021 (cachet de la poste faisant foi)**
- Affichage des Résultats : **Vendredi 02 avril 2021 à 14H00**
- Épreuve orale d'admission : **Du 26 avril au 07 mai 2021 (matin ou après-midi)**
- Affichage des Résultats : **Vendredi 04 Juin 2021 à 14H00**
- Rentrée scolaire : **Lundi 06 septembre 2021**

CONTENU ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

La sélection se déroule en deux étapes :

1^{ÈRE} ÉTAPE : ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

L'examen écrit du Samedi 13 mars 2021 à 08H30 est annulé et est remplacé par un examen sur dossier.

Ce dossier est destiné à apprécier les connaissances, les capacités et la motivation du candidat à suivre la formation.

Les candidats **inscrits** (dont la pré-inscription a été validée par l'IFP) recevront, le lundi 15 février 2021, un courriel les informant des modalités de sélection sur dossier et la liste des pièces constitutives du dossier.

Ce dossier devra être renvoyé par **courrier recommandé avec accusé de réception** pour le **mercredi 03 mars 2021 dernier délai (cachet de la poste faisant foi)**.

Tout dossier n'ayant pas fait l'objet d'une pré-inscription en ligne validée par l'IFP ou arrivant hors délai ou arrivant sans accusé de réception ou incomplet ne sera pas traité.

Ce dossier sera évalué par un jury composé de deux professionnels.

Après avoir été soumis au Jury d'admissibilité du concours, les résultats seront affichés à l'École et consultables sur le site Internet de l'École : www.ecole-rockefeller.com. **Aucun résultat ne sera donné par téléphone.**

Affichage : **Vendredi 02 avril 2021 à 14H00**

Envoi des courriers de confirmation et convocations à l'oral : **Mardi 06 avril 2021 en fin d'après-midi.**



2ÈME ÉTAPE : ÉPREUVE D'ADMISSION

Les entretiens auront lieu du **26 avril au 07 mai 2021** (matin ou après-midi).

Il s'agit d'une épreuve orale d'une **durée de vingt minutes**. Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 30/12/2020, la **composition des jurys d'admission pourra être adaptée en accord avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes**.

Cette épreuve consiste en une **présentation du projet des candidats**, ceci en lien avec **l'étude d'une citation** tirée au sort. Vous avez droit à un temps de préparation de 20 minutes avant l'entretien.

Nous vous rappelons qu'il est impératif de vous rendre disponible au jour et à l'heure fixés par l'IFP. Une fois attribués, les rendez-vous ne seront pas modifiables.

Après avoir été soumis au Jury d'admission du concours, les résultats définitifs seront affichés à l'École et consultables sur le site Internet de l'École : www.ecole-rockefeller.com. **Aucun résultat ne sera donné par téléphone.**

Affichage : **Vendredi 04 juin 2021 à 14H00**

Envoi du courrier de confirmation : **Mardi 08 juin 2021 en fin d'après-midi.**

POSITIONNEMENT SUR LES LISTES

Au vu du nombre d'admis au concours, deux listes sont établies :

- Une **liste principale** sur laquelle sont positionnés 80 candidats (80 meilleures notes classées par rang)
- Une **liste complémentaire** qui débute au 81^e candidat (classement par rang de note).

Les candidats en report de scolarité (candidats ayant réussi les épreuves des concours 2019 et 2020 et qui n'ont pas pu intégrer la formation en 2020) sont prioritaires et occupent donc les premiers rangs de la liste principale.

Par conséquent, les candidats du concours 2021 seront positionnés à la suite de ces personnes.

La liste principale évolue chaque année pour de multiples raisons (désistements, demande de report de scolarité), ce qui permet de faire appel aux candidats de la liste complémentaire. Ils peuvent être appelés jusqu'au jour de la rentrée.

REPORT DE SCOLARITÉ

Les résultats du concours d'admission sont valables pour la rentrée scolaire au titre de laquelle ils ont été publiés.

Cependant, le Directeur de l'IFP accorde une **dérogation de droit** en cas de :

- Congé maternité
- Congé d'adoption
- Garde d'enfant de moins de 4 ans
- Rejet de demande d'accès à la formation professionnelle ou à la promotion sociale
- Rejet de congé de formation
- Rejet de demande de disponibilité.

Un justificatif est nécessaire pour tous ces motifs.



Un **report de scolarité d'une année** peut être accordé par le Directeur de l'IFP, pour tout événement grave.
L'ensemble de ces reports ne peut excéder deux années.

SCOLARITÉ

- **Statut de l'école :** Fondation reconnue d'utilité publique à but non lucratif
Établissement privé sans support hospitalier
- **Capacité d'accueil :** 80 places
- **Statut :**
 - **Étudiant** si vous n'avez aucune aide ou rémunération pendant la formation
 - **Stagiaire de la formation professionnelle** en cas de rémunération par un employeur, l'OPCO de la branche Santé (Opérateur de Compétences) ou le Pôle emploi
- **Tarif de la scolarité :**

Pour la scolarité sur 12 mois, les frais de scolarité 2021-2022 s'élèveront à :

- 6 222 € pour une formation sans prise en charge
- 10 098 € pour une formation avec une prise en charge de l'employeur ou d'un organisme financeur.

